

Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 13 mai 2019 à 13 h, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents : Gilles Perron, conseiller; Raymond Côté, conseiller et Josiane Perron, conseillère, formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Sont absents : Sylvain Côté, conseiller; Philippe Verly, conseiller; et Lise Larochelle, conseillère.

Est également présente Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation. Les élus présents consentent à la prise de décision malgré l'absence de remise de la documentation 72 heures à l'avance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 13 h et déclare la séance ouverte.

2019-05-125

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron que l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Première période de questions du public
 4. Demande d'aide financière dans le cadre du RIRL AN 2 – Travaux rang 10
 5. Deuxième période de questions du public
 6. Levée de l'assemblée
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

2019-05-126

4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU RIRL AN 2 – TRAVAUX RANG 10

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

Attendu que la Municipalité de Val-Joli désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Val-Joli s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que la Municipalité de Val-Joli choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Val-Joli autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les

Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AUTRES

7. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2019-05-127

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Raymond Côté que la présente séance soit levée à 13 h 10. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Nathalie Rousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire